



## Cahier des charges

<b>Fonction</b>	<b>Enseignant/e spécialisé/e</b>
<b>Secteur</b>	Scolaire
<b>Taux d'activité</b>	Variable
<b>Remplacé par</b>	Doyen ou remplaçant attitré
<b>Supérieur direct</b>	Doyen

---

### Tâches de la fonction

En collaboration avec le doyen et selon les orientations prises au colloque de direction, l'enseignant dispense un enseignement spécialisé, selon le modèle du généraliste dans toutes les disciplines scolaires. Il informe les parents et place des objectifs de classe et individualisés. Il motive ses élèves, vérifie et évalue leurs compétences et acquis et veille à l'état d'esprit et au bon fonctionnement de sa classe.

### Cadre de référence

L'enseignant est nommé par la direction qui lui délègue la responsabilité d'une classe spécialisée, en référence au concept pédagogique en vigueur dans l'école. L'enseignant tient régulièrement au courant le doyen de son travail et lui rapporte les faits importants rencontrés dans l'exercice de sa fonction.

### Responsabilités et rôle

Sur la base de la LEO, du RLEO, du Plan d'Etude Romand, en référence à la CCT de l'AGOEER, l'enseignant garantit un enseignement spécialisé au sein de sa classe, en fonction du parcours socio pédagogique de l'élève, de ses compétences tant pratiques que cognitives ainsi que de ses capacités d'apprentissage. Il tient également compte du rythme d'assimilation et du projet individualisé de chaque élève.

En complément des statuts de l'enseignant spécialisé, celui-ci est responsable de la classe qui lui est attribuée, durant l'année scolaire en cours. A ce titre, il dispense et s'assure des apprentissages de chaque élève, de sa progression et de son évaluation et en informe les éducateurs référents, les parents et le réseau.

Il est garant de :

- Évaluer les apprentissages des élèves et leur progression, conformément au cadre Général de l'évaluation et aux directives édictées par les Départements de l'instruction publique (GE et VD), en harmonie avec les standards d'évaluation et plus particulièrement en adéquation avec le concept pédagogique de l'ÉPA.
- Utiliser si nécessaire ses propres procédures d'évaluation permettant entre autres de dépister les facteurs limitant les capacités d'apprentissage de l'élève.
- Mettre en place au sein de sa classe les moyens et supports pédagogiques complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs d'apprentissage visés, en fonction des besoins de chaque élève.

- Sensibiliser les élèves à leurs droits et devoirs. Ceci exige au sein de sa classe discipline, respect de soi, des autres, du matériel et ordre en salle de classe.
- Établir son programme d'enseignement et sa planification annuelle, sur la base du plan d'étude romand et en fonction des individus de sa classe.
- Établir un horaire hebdomadaire en tenant compte des autres disciplines (Gym, Allemand/ Anglais, TM, ACT, judo, prise en charge thérapeutique...).
- Restituer par écrit des évaluations scolaires, sous forme de documents préparatoires aux synthèses des élèves internes de sa classe.
- Pendre part aux synthèses bisannuelles de ses élèves internes.
- Proposer et animer en collaboration avec les référents éducatifs, tous les trimestres et plus si nécessaire, des points de situation, entretiens, bilan, avec les parents de chaque élève.
- Participer de manière hebdomadaire et proportionnellement à son taux d'activité aux colloques des enseignants.
- Rédiger par tournus les procès-verbaux des colloques hebdomadaires des enseignants.
- Animer et/ou rédiger les résumés d'entretiens de parents.
- Accueillir des stagiaires de la HEP en formation, selon une période déterminée comme des intervenants extérieurs (civiliste...).
- Participer ponctuellement aux soirées de travail (conférences, étude d'une thématique).
- Surveiller les récréations selon le tournus préétabli par le doyen.
- Être présent en semaine de préparation, en temps et en heure et proportionnellement à son pourcentage d'activité.
- De participer en concertation avec la direction au camp de ski institutionnel annuel.
- Organiser tout au long de l'année en fonction des besoins des élèves et en accord avec le doyen, des sorties de classe culturelles, sportives, courses d'école, visites de lieux de formations et autres.
- Communiquer, partager et solliciter ponctuellement avec le doyen des entrevues, lorsque nécessaire pour traiter des besoins spécifiques et des situations complexes rencontrées (suggestions et pistes d'actions, réflexions...).
- Se prononcer sur les admissions possibles et/ou envisagées, suite aux stages des nouveaux élèves.
- Coordonner en collaboration avec les collègues concernés et son doyen les prises en charge spécifiques éventuelles à envisager pour certains élèves.
- Participer à la mise en œuvre des perspectives sociales, scolaires et professionnelles futures les plus adéquates pour chacun de ses élèves.